

Votre service d'informations juridiques par téléphone

Pour les conseillers en immigration

407 \$

le coût horaire moyen d'un avocat¹

31 330 \$

le coût moyen d'un procès civil de 2 jours¹

Plus,

le temps passé et le stress occasionné

En tant que membre de l'ICCRC, vous pouvez désormais obtenir les réponses à vos questions juridiques, par un simple appel téléphonique. Le Groupe ENCON Inc., en partenariat avec DAS Canada, ont souhaité permettre à l'ensemble des membres de l'ICCRC de bénéficier de ce service d'assistance juridique par téléphone, et contribuer ainsi à protéger ou à défendre vos droits.

DES AVOCATS À VOTRE DISPOSITION, QUAND VOUS LE SOUHAITEZ

Vous disposez d'un accès illimité à des avocats expérimentés de 8h00 à minuit, sept jours sur sept, et même 24h/24h dans les situations d'urgence. Lorsque vous appelez la ligne d'assistance juridique, un avocat vous apporte des réponses sur le droit général applicable et vous conseille sur les meilleures démarches à accomplir.

Appelez aussi souvent que nécessaire lorsque vous êtes confronté à un problème juridique éventuel ou en cours. Utilisez notre service pour poser toutes vos questions concernant des problèmes juridiques liés au travail, à des contrats passés, des créances impayées, à des difficultés avec l'Agence du Revenu du Canada, et plus encore.

À QUELLES OCCASIONS UN CONSEILLER EN IMMIGRATION A-T-IL BESOIN DE CONSEILS JURIDIQUES ?

- « Mon client refuse de payer ma facture pour les services rendus. Quels sont mes options juridiques ? »
- « Mon voisin a édifié une clôture qui empiète sur ma propriété et refuse de la déplacer. Que dois-je faire ? »
- « L'un de mes employés est en arrêt de travail pour invalidité. Je dois modifier la description de son poste de travail alors qu'il est absent. Est-ce que je suis en droit de le faire ? »
- « Je vais être audité par l'Agence du Revenu du Canada. Quelles sont les étapes et les démarches à accomplir pour que tout se passe au mieux ? »
- « Je suis propriétaire de mon entreprise qui occupe tout mon temps. Je suis séparé de mon ex-épouse qui refuse de me laisser voir mes enfants quand je suis libre. Quels sont mes droits ? »

¹ Source: Canadian Lawyer Magazine, 2014

